



Bureau du 16 juin 2015

Résolution n° 2015/03 – BUR

Composition de la commission permanente du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national des Ecrins

Le Bureau,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8, R331-23 et R331-33 ;

Vu la résolution 2014/26 CA du Conseil d'administration ;

Vu les propositions du directeur ;

Décide de proposer au Conseil d'administration de nommer les personnes suivantes au sein du CESC au titre des personnalités ou représentants d'organismes professionnels, associatifs ou consulaires :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - agriculture et forêt (2 pers.) | • M. Pierre-Yves MOTTE, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes |
| | • un représentant de la fédération des alpages de l'Isère |
| - forêt (1 pers.) | • un représentant du CRPF des Hautes-Alpes |
| - tourisme (2 pers.) | • un représentant des hébergeurs du réseau Gîte de France des hautes-Alpes |
| | • Mme Caroline SILLON, directrice de « Oisans-Tourisme » |
| - chasse / pêche (2pers) | • un représentant de la fédération départementale des chasseurs de es Hautes-Alpes |
| | • un représentant de la fédération de pêche de l'Isère et de protection du milieu aquatique |
| - sports et loisirs (2pers) | • M. Julien REBUFFET, directeur du Syndicat national des moniteurs cyclistes français |
| | • M. Marc LAURANS, représentant la fédération française de randonnée pédestre |
| - accueil en refuge en cœur (2pers) | • M. Fredi MEIGNAN représentant des gardiens de refuge de l'Isère |
| | • un représentant de la FFCAM |
| - protection de la nature (2pers) | • un représentant d'association oeuvrant dans le domaine (AVENIR ou Drac Nature) |
| | • M. Hervé CORTOT, référent en matière de protection de la nature |
| - commerce et artisanat (2pers) | • un représentant de la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes : M Jean-Michel BERNARD |
| - culture (2pers) | • un représentant de l'agence culturelle du Conseil départemental des Hautes-Alpes |
| | • un représentant de l'Education nationale |

Le président par intérim du bureau du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER